

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1090

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« Une action volontariste visant à enrayer le bizutage et promouvoir la diversité sera menée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose d'assurer une action volontariste pour enrayer le bizutage et le harcèlement dans le cadre militaire. Depuis plusieurs années, des efforts ont été entrepris en ce sens. De nombreuses affaires ont été révélées, signe sans doute que la « loi du silence » quand elle prévalait perd de sa force. Ce n'est pourtant pas suffisant. Il est de première importance que toutes celles et ceux qui souhaitent servir la patrie puissent le faire sans crainte. Outre qu'il s'agit d'un droit, il faut faire observer que la diversité des profils est un facteur incontestable de « supériorité opérationnelle » et qu'à l'inverse toute atteinte à l'esprit de solidarité et de camaraderie affaiblit l'institution.